

SEANCE DU 3.06.2010

LOTISSEMENT DES ACACIAS 2
VENTE DE LA PARCELLE N ° 11

Vu la demande d'achat concernant la parcelle N° 11 du lotissement des Acacias 2.
Vu la délibération du 4 novembre 2005 fixant le prix de vente à 10.00€ HT payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°11 d'une contenance de 590 m2
et cadastrée AB 253**

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 10.00 € HT du m2

soit 5 900€ (cinq mille neuf cent euros hors taxes)

7 056.40€ TTC (sept mille cinquante six euros et quarante centimes toutes taxes)

Les frais d'acquisition seront à la charge des soussignés .

Les frais préalables à la vente soit 0.40€ le m2 (délibération du 6 février 2006) seront également à la charge de l'acheteur.

CHARGE Me Virginie MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé le Vivien d'établir l' acte de vente
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires

RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'ASSAINISSEMENT :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix de l'assainissement pour les années 2009
Le conseil municipal, en délibère et approuve le rapport présenté.

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif des redevances assainissement à compter du 1 er janvier 2011:

Abonnement annuel 40.00€

et coût du traitement 0.44€ le m3 consommé (à compter du 1 er) au lieu de 0.43€

Pour les personnes ayant un puits la consommation forfaitaire est estimée à 30m3 par personne

Subvention exceptionnelle à L'Association sportive (ASCC)

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle de 250.00€ à l'Association sportive de La Chapelle Craonnaise (ASCC)

SECURITE BOURG

Un état des lieux en vue d'un diagnostic de sécurité routière a été effectué par les services de la DDT et Mr VERDIER est venu le présenter. Il en ressort :

- besoin d'uniformiser la signalisation
- proposition de mettre un radar et comptage voiture sur 10 ou 15 jours en divers points du bourg et au Pâtis
- problème de la sortie de la route de Villabon , doit-on garder la priorité à droite, mettre 1 cédez le passage ?
- carrefour du restaurant : signalisation horizontale, ligne blanche au sol ; points lumineux ?

TRAVAUX 2010

- terrains de boules terminés
- vestiaires foot : bardage réalisé, reste finitions
- jeux d'enfants : arrivés à la mairie, reste la pose à faire avec des parents
- demande de devis pour changer les 4 fenêtres du bas de la mairie : 2 côté rue-2 côté salle
- demande de devis également pour pignon nord de la mairie
- Acquisition panneaux : la commande est passée

Concours maisons fleuries

Il aura lieu le 28 juin à 8h30

Jury : HOUTIN Michel+ LECOT Claudine - Mme SIDLER (Denazé) et Mr BREHAULT (Simplé)

Assemblée Générale des Maires 2011 à Cossé le Vivien le 23 OCTOBRE

A cette occasion un film présentant l'ensemble des communes de la communauté de communes va être réalisé .Les communes ont été invités à donner les lieux à visiter, les dates de fêtes etc...

Voie Verte

Une descente vers le plan d'eau va être réalisée par le Pays de Craon